

# AIDE AU DÉPART EN VACANCES D'ÉTÉ DE LA CMCAS CHARTRES-ORLÉANS



## POURQUOI AVOIR DÉVELOPPÉ CETTE AIDE EN 2017 ?

Certains agents ne partent pas avec la CCAS parce qu'ils ne formulent pas 6 choix. Lorsqu'ils ne sont pas affectés, les prix proposés par les partenaires en haute saison sont trop élevés par rapport à ceux de la CCAS.

Parce qu'ils ne connaissent pas la « nouvelle offre Vacances Séjours 2020 » (désormais, les centres qui ont un faible taux d'occupation <70% sont ouverts à la réservation directe durant toute la saison).

## L'OBJECTIF POUR LA CMCAS CHARTRES-ORLÉANS ?

Permettre à un maximum de bénéficiaires de notre CMCAS de disposer de la contribution Article 25 (ex 1%).

Inciter les bénéficiaires de notre CMCAS à partir avec la CCAS (6 choix exprimés par l'Ouvrant Droit en réservation à Tour de Rôle).

Participer à augmenter l'occupation de nos institutions CCAS.  
Favoriser les partenaires du Tourisme Social.



### ADRESSE

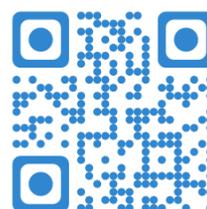
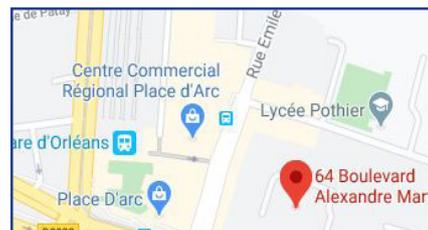
64 Boulevard Alexandre Martin  
CS 45716 45057 ORLEANS CEDEX 1

### TÉLÉPHONE

02 38 54 70 00

### SITE

[chartres-orleans.cmcas](http://chartres-orleans.cmcas)



facebook



# Et vous ? Vous partez ?

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Les Ouvrant-Droits de la CMCAS Chartres-Orléans

## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Avoir exprimé 6 choix avec à minima deux types d'hébergement différents (hors restauration) et dans deux régions différentes lors de la période du Tour de Rôle.

### ET

ne pas être affecté  
partir en séjour avec un partenaire  
«Parcours Vacances» sur des dates identiques à celles exprimées dans la demande initiale  
La liste des partenaires éligibles à cette aide est disponible sur le site ccas.fr (tuile Séjours avec «Parcours Vacances») la période de validité de l'aide est la période d'affectation à tour de rôle ÉTÉ.

## QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

L'aide sera délivrée, à condition de fournir obligatoirement les justificatifs suivants :

1. Accusé de réception de la demande initiale comportant 6 choix (MAIL).
2. Lettre de non-affectation reçue suite au traitement du Tour de Rôle.
3. Facture acquittée du partenaire.

## COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT DE L'AIDE ?

A partir de la grille vacances CMCAS ci-dessous, l'aide est calculée sur la différence entre la facture acquittée et la simulation du coût en institutions CCAS (type d'hébergement pris en compte correspondant au premier choix) avec un plafond de 700,00€.

## POURQUOI JE NE SUIS PAS AFFECTÉ EN SÉJOURS ROUGES ?

L'INDICE D'AFFECTATION COMPORTE 5 CRITÈRES :

1. Le Code série (instaure un certain ordre de priorité selon la situation familiale et sociale des familles)
2. L'historique des affectations précédentes dans le même code institution.
3. Historique des affectations sur le type d'hébergement (Gîte, MF, VT, VSL).
4. Historique global : (l'ensemble de ses affectations au cours des dix dernières années).
5. Coefficient social.

## QUE FAUT-IL FAIRE POUR AUGMENTER SES CHANCES D'ÊTRE AFFECTÉ ?

1. Donner systématiquement six codes institution différents.
2. Varier les types d'hébergements (Chambres, appartements,..)
3. Varier les régions.
4. Utiliser le « Joker Nouvel Embauché »  
(valable uniquement pour les embauchés de - 3 ans d'ancienneté).
5. L'été, privilégier les sessions d'une semaine maximum à un même endroit.

En cas de non affectation, penser aux autres séjours « Vacances Alternatives », « Tourisme Responsable », « Voyages Liberté »

Coefficient social	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	>30000
Participation CMCAS	50%	40%	30%	20%	15%	10%

### Exemple de calcul :

Premier choix : gîte 4 places – 7 nuits pour un coef de 19999 (moyenne de notre grille) soit une participation CCAS d'environ 50% par le fonds du 1% avec un tarif référent CCAS de 322€ soit = **161€** à la charge de la famille

Partenaire du Tourisme social adhérent à l'Association Parcours :

Tarif gîte 4 personnes VLA = **903€** à la charge de la famille

Participation CMCAS : 903 – 161 = 742€ plafonné à 700€

Montant de l'aide 700 x 30% = **210€**

**Pour plus de renseignements, contactez votre CMCAS**